

PLAN DE PROTECTION A DESTINATION DES HÔTES DE TÉLÉ CHAMPÉRY-CROSETS PORTES DU SOLEIL SA POUR L'EXPLOITATION SOUS COVID-19

Version: 8 décembre 2020

1. HYGIÈNE DES MAINS

Mesures

Mise en place de distributeurs de gel hydro-alcoolique destinés à l'hygiène des mains.

2. MAINTIEN DES DISTANCES

Mesures

Les files d'attente sont organisées de manière à respecter la distance minimale de 1.5 m requise. Une signalisation adéquate est mise en place à cet effet.

De manière générale, la durée du non-respect de la distance minimale de 1.5 m doit être réduite au strict minimum.

Le port du masque (enfants dès 12 ans) est rendu obligatoire en permanence dans les files d'attente, sur les télésièges, téléskis, dans le téléphérique et les locaux fermés (hall des caisses, WC, etc).

Du personnel supplémentaire est engagé afin de contrôler le respect du port du masque et des distances dans les files d'attente lors de fortes affluences.

3. NETTOYAGE

Mesures

Les locaux publics sont aérés chaque jour.

Les surfaces sujettes à être touchées par plusieurs personnes sont désinfectées régulièrement (poignées de portes, terminaux de carte, etc)

Les WC sont nettoyés chaque jour.

4. INFORMATIONS / SURVEILLANCE

Mesures

Des affiches visibles et répondant aux recommandations de l'OFSP sont apposées aux endroits possibles et pertinents.

Des affiches bien visibles aux caisses et aux entrées du domaine skiable sont apposés en indiquant qu'en pénétrant dans le domaine skiable les hôtes déclarent être en bonne santé (ne pas avoir de symptômes Covid-19) et qu'ils peuvent se voir refuser le transport s'ils présentent des symptômes manifestes.

Aux caisses, le paiement sans contact est privilégié. Il est possible d'y acheter un masque ou tour de cou de protection.

Les hôtes qui, malgré l'instruction et des rappels répétés du personnel, ne respectent pas les mesures du plan de protection sont exclus du domaine skiable.

La police peut infliger des amendes d'ordre pouvant atteindre 300 francs.

Les hôtes doivent suivre les instructions du personnel et les annonces données par haut-parleurs.

Lors de la vente, il est demandé aux hôtes s'ils présentent des symptômes Covid-19. Si c'est le cas, la vente de billets leur est refusée.

5. TRANSPORT

Mesures

Le transport de voyageurs dans le téléphérique est limité au 2/3 des capacités, soit 83 hôtes au lieu de 125.

CONCLUSION

Le présent plan de protection a été élaboré sur la base d'une solution de branche: Oui Non

Ce document a été distribué et expliqué à tous les collaborateurs.

Champéry, le 08.12.2020

Personne responsable:

Pascal Bergero, Directeur

